



Membres de la Plateforme Paradis fiscaux et judiciaires :

Les Amis de la Terre - Anticor - Attac France - CADTM France - CCFD-
Terre Solidaire - CFDT - CGT - CRID - Droit pour la justice - Oxfam France
- Justice & Paix - Réseau Foi et Justice Afrique Europe - Secours
catholique Caritas France - Sherpa - Survie - Syndicat de la magistrature -
Solidaires Finances Publiques - Transparency International France

www.stopparadisfiscaux.fr

Rétablir des règles du jeu équitables ?

Impliquer les pays n'appartenant pas au G20 dans le processus « BEPS » (*Base Erosion and Profit Shifting* : Erosion de la Base d'Imposition et Transfert des Bénéfices)¹

Ce texte a été avalisé par les organisations suivantes :

The Global Alliance for Tax Justice (coalition de 81 organisations de la société civile dans 37 pays)

Tax Justice Network- Africa

Tax Justice Network Europe

ActionAid International

CCFD-Terre Solidaire (France)

Centre National de Coopération au Développement, CNCD-11.11.11 (Belgique)

Christian Aid (Royaume-Uni)

CIDSE (réseau de 17 organisations catholiques pour le développement)

Global Policy Forum Europe

Halifax Initiative (Canada)

IBIS (Danemark)

Inter Pares (Canada)

Jubilee South-Asia/Pacific Movement on Debt and Development (JS-APMDD)

Kairos Europe (Belgique)

Methodist Tax Justice Network

Oxfam International

Tax Justice Network

Tax Payers against Poverty (Royaume-Uni)

War on Want (Royaume-Uni)

World Economy, Ecology and Development-WEED (Allemagne)

RESUME

- La reconnaissance par l'OCDE que les règles fiscales internationales ne sont plus en phase avec la réalité des échanges internationaux constitue un changement important et bienvenu par rapport aux attitudes préalables de défense du statu quo.

- Son projet sur l'Erosion des Bases d'imposition et le transfert des bénéficiaires (BEPS) a la possibilité d'impulser les plus importantes réformes de la fiscalité internationale, depuis des décennies.

- Néanmoins, alors que l'OCDE annonce que son « plan d'action global et inclusif » pour aborder « BEPS » sera développé « en concertation avec tous ceux qui sont directement intéressés », le

¹ Ce texte est la traduction (par Jacqueline Madinier) des deux premières pages de *A level playing field? The need for non-G20 participation in the BEPS process*.

processus est actuellement en train d'exclure tous les pays n'appartenant pas au G20, et notamment la plupart des pays en développement.

- Sur un plan technique également, le processus « BEPS » est actuellement centré sur les activités de haute technologie et les marchés de consommateurs numériques des économies développées. Les questions de « développement » à l'intérieur de BEPS sont réduites à des initiatives de renforcement de capacités. Le risque est de négliger les dysfonctionnements des règles internationales actuelles ayant un impact sur l'assiette fiscale des pays en développement, et les secteurs fondamentaux pour ces économies, notamment l'agro business, les industries extractives et les télécommunications.

- L'impôt sur les sociétés est, sur le plan quantitatif et administratif, encore plus important pour les revenus des pays en développement que pour les pays développés. Un processus excluant la participation et les intérêts des économies de pays n'appartenant pas au G20 ne réussira pas à en sauvegarder les intérêts, ces pays étant plus dépendants de l'impôt sur les sociétés.

- Etablir un règlement fiscal international sans la participation des futures économies émergentes risque de reproduire le système à l'œuvre derrière la fragmentation actuelle des modèles et des pratiques de la fiscalité internationale.

- La participation des économies des BRICS est essentielle, mais il n'est pas certain que leurs intérêts soient semblables à ceux de plus petits pays n'appartenant pas au G20.

- Le processus « BEPS » doit inclure les pays n'appartenant pas au G20.

- Ses objectifs doivent prévoir, non seulement d'éliminer la double non-imposition, mais aussi de sauvegarder les bases des impôts des pays en développement qui importent des capitaux.

- Ce processus ne devrait pas se contenter de relever les défis engendrés par la propriété intellectuelle, ou l'économie numérique. Il faut que « BEPS » soit abordé beaucoup plus largement, à travers l'ensemble des secteurs importants pour les économies de tous les pays.

RECOMMANDATIONS

Processus

- L'OCDE et les responsables du Groupe de Travail doivent s'assurer que des économies n'appartenant pas au G20 sont en mesure de participer pleinement à toute réécriture des règles fiscales internationales au sein du processus du BEPS.

- L'implication de pays hors G20 peut inclure :

→ D'établir un lien entre les trois groupes de travail « BEPS » et le travail du Comité Fiscal des Nations Unies.

→ D'inclure dans les groupes de travail « BEPS » des représentants de la « Task Force informelle Fiscalité et Développement », et d'impliquer la Task Force dans l'approbation du rapport « BEPS » - mais seulement si celle-ci est capable de s'engager dans un processus de décision indépendant et représentatif.

- Le processus « BEPS » doit prendre le temps nécessaire pour impliquer les économies hors G20, et cela même au-delà du rapport des groupes de travail en juin.

Objectifs

- La réussite du projet « BEPS » devrait être jugée à la fois sur la réduction de la double non-imposition et le réalignement de la base de l'impôt sur l'économie, mais aussi sur la sauvegarde des fondements de l'impôt dans les pays les plus pauvres.
- Les réformes « BEPS » devraient sauvegarder au moins les assiettes fiscales des pays qui importent des capitaux (et empêcher les allers/retours via les paradis fiscaux, qui entraînent des distorsions des flux d'investissements directs à l'étrangers); y compris en permettant aux pays d'augmenter la taxation à la source des revenus déclarés à l'étranger.
- Bien que ce ne soit pas le rôle du processus « BEPS » de fixer les taux d'imposition des pays, il devrait proposer des mesures pour diminuer la compétition fiscale vers le moins disant, impulsée par des régimes fiscaux avantageux et agressifs, en particulier dans les paradis fiscaux.
- Les solutions proposées par le processus « BEPS » devraient inclure des mesures applicables par tous les pays, y compris ceux dont les administrations fiscales sont moins bien équipées.